



REPUBLIC OF RWANDA/REPUBULIKA Y'U RWANDA
National Commission for the Fight against Genocide
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
Komisiyo y'Igihugu yo Kurwanya Jenoside



-CNLG-

PRÉPARATION DU GÉNOCIDE CONTRE LES TUTSI:

FAITS SAILLANTS DU 29 MARS AU 04 AVRIL MARS 1991-1994

Nous sommes dans des temps hors du commun, notre pays et le monde entier en général sont menacés par la pandémie de COVID-19; nous devons donc continuer à commémorer l'histoire du génocide commis contre les Tutsi tout en tenant compte de cette réalité. Les forces qui ont conduit à mettre fin au génocide sont les mêmes qui nous amènent à trouver des efforts pour faire face à cette épidémie et nous sommes sûrs que nous vaincrons.

C'est dans la perspective d'aider les Rwandais et la communauté internationale à se préparer à cette commémoration que la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) continue de mettre en exergue certaines activités qui ont marqué le complot relatif au génocide commis contre les Tutsi. Les événements suivants ont marqué la période du 29 mars au 4 avril 1991-1994.

1. LE GENERAL DEOGRATIAS NSABIMANA A ORGANISÉ UNE RÉUNION DE HAUT NIVEAU POUR LANCER LE GÉNOCIDE

Le **29 mars 1993**, le général Deogratias Nsabimana, alors chef d'état-major des forces armées rwandaises, a présidé une réunion secrète pour rationaliser les opérations de «auto-défense civile», qui visait à inciter la population hutu à tuer les Tutsi et à leur procurer des outils nécessaires en vue de réaliser cette entreprise criminelle. Au cours de cette réunion qui a regroupé les dirigeants de la ville de Kigali, les principaux chefs



militaires, les responsables des partis politiques de la faction Hutu-Power, Impuzamugambi et Interahamwe, des armes supplémentaires pour la perpétration du génocide ont été distribuées aux tueurs.

Cette réunion très secrète a été rapportée dans le rapport des députés français dirigé par Paul Quiles en 1998 où ils ont expliqué sur base des documents secrets du Ministère de la défense française que la réunion s'était tenue dans le plus grand secret et que le gouvernement français avaient son procès-verbal.

Ce rapport des députés français rappelle que l'opération de distribution d'armes aux milices Interahamwe avait déjà été rapportée le 22 janvier 1992 dans le télégramme envoyé par le colonel Bernard Cussac qui était un haut fonctionnaire de l'ambassade de France à Kigali où il était chef de la coopération militaire entre le Rwanda et la France.

Dans son télégramme du 22 janvier 1992, le colonel Cussac a indiqué que la distribution d'armes était dirigée par le ministre rwandais de l'intérieur et développement et communal et effectuée dans les préfectures du nord du pays, à savoir Gisenyi, Ruhengeri et Byumba; et distribuées aux hommes et aux jeunes hommes sélectionnés par les autorités tandis que ceux qui ont reçu des armes ont été formés à leur utilisation par les forces armées rwandaises.

Sur cette base, le colonel Cussac a confirmé qu'il y avait une collaboration remarquable entre les autorités gouvernementales, les chefs militaires et les Interahamwe; il en a déduit que les Interahamwe utiliseraient sans aucun doute les armes pour tuer les gens.

C'était en 1992, ce qui montre clairement que le plan génocidaire pour exterminer les Tutsi ne date pas d'avril 1994, il a plutôt commencé des années auparavant.

La distribution d'armes aux milices Interahamwe a été également rappelée par le général Dallaire le 11 janvier 1994 dans un télégramme qu'il a envoyé au secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Boutros Ghali, demandant que la MINUAR ait le droit de confisquer ces armes, mais il n'a pas obtenu ce droit.

2. LE PRÉSIDENT HABYARIMANA A ACCEPTÉ LA REPRÉSENTATION DE LA CDR AU PARLEMENT EN VIOLATION DES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA

Le **29 mars 1994**, le président HABYARIMANA qui a continué à écarter la mise en place des institutions de transition comme le prévoit l'accord de paix d'Arusha, malgré le fait que les bailleurs de fonds du Rwanda lui ont continuellement fait pression, a accepté la



représentation de la tristement célèbre formation politique extrémiste hutu, CDR, au parlement de transition contrairement aux dispositions de l'Accord de paix d'Arusha auquel la CDR s'opposait farouchement. Cela montre que HABYARIMANA était également dans le plan de la CDR de rejeter l'Accord en vue d'exterminer les Tutsi.

La CDR était une partie qui n'a cessé de dénoncer cet Accord qui visait à rechercher des solutions de manière pacifique. La CDR a fait valoir que la paix ne serait apportée qu'en combattant les Inkotanyi pour les forcer à rentrer en Ouganda parallèlement à l'extermination des Tutsi. C'est un signe de plus qui montre l'extrémisme du président Habyarimana et son acharnement à commettre le génocide en vue de rester au pouvoir.

3. LE PRÉFET DE LA VILLE DE KIGALI, LE COLONEL RENZAHO THARCISSE, A PRÉPARÉ LE GÉNOCIDE À KIGALI

Le **30 mars 1994**, le colonel Tharcisse Renzaho, préfet de la ville de Kigali, a envoyé au chef d'état-major de l'armée, le colonel Déogratias Nsabimana, une liste de personnes, y compris des réservistes, pour faire partie d'une soi-disant force d'autodéfense civile. Or, l'autodéfense civile était un euphémisme pour les escadrons de la mort du MRND, de la CDR et autres groupes du Hutu power dans le but d'exterminer les Tutsi et de massacrer des opposants démocrates hutu.

La lettre de Renzaho faisait suite à une émission diffusée par Ferdinand Nahimana le **28 mars 1994**, dans laquelle il avait appelé à l'autodéfense de la population, en préparation de la «solution finale» à ce qu'il appelait la «*Ligue tutsie*» qui voulait, selon lui, créer «un empire Hima» dans les pays qui composent la région des Grands Lacs.

Cette idéologie infondée est toujours aujourd'hui propagée par des adversaires extrémistes qui sont contre le leadership actuel du Rwanda. Ferdinand Nahimana a appelé toutes les autorités locales à exhorter la population à cette cause, un appel à peine voilé pour que les Hutu s'unissent pour exterminer les Tutsi.

4. LE COLLECTIF RWANDAIS DES LIGUES ET ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME (CLADHO), A DÉNONCÉ LES MASSACRES ENGAGÉS PAR L'ARMÉE GOUVERNEMENTALE DE HABYARIMANA

Le **30 mars 1994**, le CLADHO a publié un communiqué de presse dénonçant les attaques menées par les soldats, y compris ceux de la Garde présidentielle et des Interahamwe, et



a de nouveau en vain demandé dans ce Communiqué que des mesures disciplinaires soient prises contre les soldats incriminés et a exigé le désarmement des milices.

En effet, le régime HABYARIMANA a négligé l'appel de CLADHO et a continué à distribuer des armes aux milices hutu, leur donnant une formation militaire et les incitant à commettre le génocide contre les Tutsi au cas où les autorités ordonneraient de le faire. C'est un ajout aux nombreuses preuves qui montrent clairement que le gouvernement d'HABYARIMANA a préparé le génocide et l'a exécuté par le biais de ses institutions.

Le **31 mars 1994**, alors que le mandat de la MINUAR était vers sa fin, des responsables d'organisations rwandaises des droits de l'homme et d'autres organisations non gouvernementales ont fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il «maintienne» et «renforce» la MINUAR, dont le retrait serait interprété comme un abandon de la population civile aux pires calamités.

5. LA FRANCE A CONTINUÉ À APPUYER LE GOUVERNEMENT D'HABYARIMANA QUI PRÉPARAIT LE GÉNOCIDE

Le **2 avril 1993**, après que François Léotard, le ministre français de la Défense annonce que le FPR «*progresses vers Kigali avec des troupes déguisées en civil.* », le Premier ministre Edouard Balladur, soutenu par le président François Mitterrand, décide de renforcer le dispositif militaire français au Rwanda ainsi que la coopération militaire.

Le **3 avril 1993**, Juvénal Habyarimana reçoit dans sa résidence l'ambassadeur Georges Martres, l'attaché de défense le colonel Bernard Cussac, conseiller du chef d'état-major des FAR le colonel Jean Jacques Maurin et Michel Robardey pour les remercier de l'aide de la France dans la lutte contre l'attaque du FPR du 8 février, 1993, lorsque les troupes du FPR ont mené une offensive décisive contre l'armée de Habyarimana jusqu'à Shyorongi aux portes de Kigali.

Ce soutien continu de la France au gouvernement du Rwanda a conduit le régime à sentir qu'il pouvait continuer les préparatifs du génocide sans obstacles car il était soutenu par un pays puissant comme la France.



6. DES EXTREMISTES DE LA FACTION HUTU-POWER ONT UTILISÉ LA RADIO RTLM POUR INCITER LES HUTU À TUER EN MENSANT QU'ILS ONT DÉCOUVERT LE PLAN DES TUTSI POUR TUER LES HUTU

Le 3 avril 1994, la RTLM prédit que le FPR ferait "*une petite chose*" avec ses balles et ses grenades du 3 au 5 avril puis du 7 au 8 avril 1994. C'était probablement une "*accusation en miroir*" selon le procédé préconisé par le disciple de l'expert Muchiell, par lequel les radicaux Hutu prétendaient que les Tutsi se préparaient à faire ce qu'ils avaient eux-mêmes l'intention de faire.

Ce mensonge répandu par la RTLM a accru la peur parmi les populations et les a amenées à accepter à tort que les Tutsi avaient le plan de tuer les Hutu, ce qui a conduit à une participation massive de la population à l'extermination des Tutsi. À l'époque, l'environnement était déjà tendu à la suite des mensonges répandus par les partis CDR et MRND.

Les personnes qui se sentaient en danger envoyèrent leurs enfants loin de Kigali, tandis que d'autres se sont réfugiées dans des endroits jugés sûrs. Lorsque le génocide a commencé, aucun endroit n'a été épargné, tout le pays a été ravagé.

Le même jour, l'ambassadeur d'Allemagne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, fit part de ses préoccupations concernant l'augmentation de l'insécurité, la prolifération des armes et le "*rôle inacceptable de certains médias*". Il laisse entendre que le soutien de l'Union européenne dépendrait désormais de l'application des accords. C'était un moyen de faire pression sur le gouvernement pour qu'il puisse arrêter de préparer des massacres, mais cela n'a pas porté des fruits.

7. LE COLONEL BAGOSORA A DIT QUE LA SEULE SOLUTION PLAUSIBLE AU RWANDA ÉTAIT LE GÉNOCIDE

Le 4 avril 1994, lors d'une réception organisée pour célébrer la fête nationale du Sénégal, le colonel Bagosora, directeur de cabinet du ministère de la défense qui s'est fermement opposé à l'accord de paix d'Arusha, a annoncé aux gens que "*la seule solution plausible pour le Rwanda serait l'extermination des Tutsi*". Parmi les personnes présentes qui ont confirmé les propos de Bagosora dans les témoignages qu'ils ont rendus au TPIR ou dans différentes publications, se trouvaient Dallaire, le commandant de la MINUAR, Jacques Roger Booh-Booh qui était l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le colonel Luc Marchal, Belge qui commandait le contingent belge au sein de la MINUAR, il était également adjoint à Dallaire.



CONCLUSION

Les faits susmentionnés montrent que le régime de Habyarimana a volontairement refusé de mettre en application les accords de paix d'Arusha parce qu'il s'y opposait. Il était plutôt occupé à rationaliser la mise en œuvre de son plan génocidaire.

Ces faits montrent également que des pays puissants, la France en tête, avaient suffisamment d'informations sur ce plan diabolique pour exterminer les Tutsi, mais ils maintenu leur soutien politique, militaire, financier et diplomatique au régime qui prévoyait d'exterminer une partie de sa population au lieu de faire arrêter ce plan.

Fait à Kigali, le 29 mars 2020



Dr Bizimana Jean-Damascène

Secrétaire Exécutif

Commission Nationale de Lutte contre le Genocide (CNLG)

